

Politique relative aux enfants malades

(Adoptée au Conseil d'administration le 20 avril 2016)

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. RÈGLES GÉNÉRALES	
L'exclusion	3
La réintégration	3
L'épidémieL	
3. INFECTIONS EN MILIEU DE GARDE	4
La fièvre	4
La conjonctivite infectieuse	6
Coxsackie (Pieds-mains-bouche)	7
Diarrhée (entérite)	
Vomissements	
Grippe & rhume	10
Érythème infectieux ou 5º maladie	11
Impétigo	12
Méningite virale	13
Otite moyenne	14
Pharyngite et amygdalite	15
Pédiculose (poux)	16
Pneumonie bactérienne et virale	17
Bronchiolite	18
Varicelle	19
Annexe Gastro-entérite (cas isolé et période épidémique)	20
Gestion de regroupement d'enfants	
Tableau repère pour regroupement	22
Responsabilité de l'éducatrice	23
Nettoyage et désinfection	
Activités créatives (maquillage, pâte à modeler et bac à sable)	25
Aide-mémoire éducatrice	26
Aide-mémoire responsable de l'alimentation	27
Aide-mémoire responsable de l'entretien ménager	28

Références:

- Des règlements dictés par le Ministère de la Famille;
- Des livres:
 - La santé des enfants... en services de garde éducatifs (Les publications du Québec).
 - *Prévention et contrôle des infections dans les Centres de la petite enfance* (Les publications du Québec).
 - *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance* (Guide d'intervention), Santé et Services Sociaux du Québec.
 - La prévention des infections chez les personnes travaillant en service de garde à l'enfance, y compris les stagiaires, publié par le Ministère de la Famille.
- De l'affiche: Les infections en milieu de garde produite par le Ministère de la Famille. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche infection MFA BR.pdf
- Du document produit par le CPE l'Enchanté (Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion).

1. INTRODUCTION

Cette politique se veut un outil facile à consulter et propose une démarche claire lors de différentes situations ayant trait à la santé des enfants en service de garde.

Info-Santé (397-5080 ou 774-5080 ou 811) peut renseigner les parents 24 heures sur 24 concernant les maladies, la contagiosité, la transmission et les traitements.

2. RÈGLES GÉNÉRALES CONCERNANT

L'EXCLUSION

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être exclu jusqu'à ce que son état s'améliore.

L'exclusion de l'enfant vise deux objectifs :

- le bien-être de l'enfant;
- la protection des autres personnes qui fréquentent le milieu de garde.

Nous sommes conscients que l'exclusion de l'enfant pose d'importants problèmes d'organisation pour les familles. C'est pourquoi dès l'inscription de l'enfant, le parent doit prévoir **une personne à contacter en cas d'urgence** lorsque la situation oblige le milieu de garde à exclure l'enfant.

LA RÉINTÉGRATION

L'enfant peut réintégrer le service de garde à trois conditions :

- les symptômes d'exclusion ont disparu;
- il se sent assez bien pour participer aux activités régulières du service de garde;
- et il est considéré comme non contagieux.

L'ÉPIDÉMIE

Lorsque 2 enfants du même groupe ou 3 enfants dans l'ensemble de l'installation présentent les mêmes symptômes d'une maladie infectieuse contagieuse, nous parlons d'épidémie. Nous vous présentons ici les différentes fiches de maladies infantiles que nous retrouvons régulièrement en CPE. Par cette politique, vous serez informé des caractéristiques de chacune des maladies et des mesures à prendre si nécessaire.

La fièvre

Selon le protocole du Ministère de la Famille, l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre.

<u>L'acétaminophène ne peut être administré</u>:

- à des enfants de moins de trois mois:
- pour soulager la douleur;
- pendant plus de 48 heures consécutives;
- à des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

Dans ces cas, le protocole ne s'applique pas et des autorisations médicales et parentales écrites demeurent nécessaires. De plus, l'administration de l'ibuprofène (Advil) ne peut se faire sans autorisation médicale et parentale.

C'est quoi?

La variation normale de la température diffère selon la méthode utilisée.

	Tº rectale	Tº buccale	Tº axillaire
On parle de fièvre à			
partir de	38,5ºC	38 <u>°</u> C	37,5ºC

Prise de température :

- Il est à noter que la prise de température rectale demeure la plus fiable.
- ➤ Pour les enfants de moins de 2 ans, on recommande la prise de température rectale.
- Entre 2 et 5 ans, on peut utiliser la prise de température tympanique ou axillaire.
- On utilise des couvres-sonde jetables et un gel lubrifiant à dosage unique pour la prise de température rectale.
- Le thermomètre est lavé et désinfecté après chaque usage.

Responsabilité du CPE

Pour un poupon de moins de 3 mois :

- Demander aux parents de venir chercher l'enfant immédiatement pour une consultation;
- Habiller l'enfant confortablement et légèrement;
- Faire boire l'enfant le plus souvent possible;

Pour un enfant de plus de 3 mois :

- Habiller l'enfant confortablement et légèrement;
- Faire boire l'enfant le plus souvent possible;

- Informer le parent de l'état de l'enfant;
- Administrer de l'acétaminophène pour soulager l'enfant si nécessaire;
- Demeurer attentif à l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état se détériore.

Administration de l'acétaminophène :

- Il n'est pas toujours nécessaire de donner un médicament pour faire baisser la fièvre si l'enfant n'a pas d'autres symptômes;
- Toujours attendre au moins 15 minutes après une activité physique ou le lever d'un enfant pour prendre sa température, car elle pourrait être plus élevée à ce moment;
- Vérifier le poids de l'enfant inscrit à son dossier. Pour un traitement efficace, le poids, et non son âge, doit déterminer la posologie exacte. En cas de doute, valider le poids de l'enfant auprès du parent;
- Toujours expliquer à l'enfant avec des mots simples, adaptés à son âge, le lien entre son état, le médicament à prendre et le résultat escompté;
- Se laver les mains avant de manipuler le médicament;
- Toujours vérifier :
 - ✓ Le nom du produit sur le contenant;
 - ✓ La concentration d'acétaminophène;
 - ✓ La date d'expiration du produit;
- Déterminer la dose à administrer à l'aide du tableau suggéré dans le protocole;
- Mesurer avec précision, à l'aide d'une seringue orale graduée en millilitre ou d'un compte-gouttes. Ne jamais utiliser une cuillère de cuisine;
- Verser le médicament dans une cuillère ou un gobelet gradué. Il ne faut jamais mettre de compte-gouttes ou la seringue directement dans la bouche de l'enfant;
- Se laver les mains après l'administration du médicament.

Responsabilité du parent

- S'assurer de laisser les coordonnées nécessaires pour rejoindre sans délai une autre personne pouvant le remplacer auprès de son enfant;
- Signer le protocole réglementé pour l'administration d'acétaminophène;
- Aviser le CPE s'il a administré un médicament à l'enfant dans les 4 heures qui précèdent son arrivée au service de garde;
- Consulter le médecin pour un diagnostic.

Mise en garde :

- Lorsqu'un enfant vomit après avoir reçu de l'acétaminophène, communiquer avec Info-Santé (811) pour valider dans quelles situations on redonne une autre dose.
- Si l'on constate après son administration qu'une dose trop élevée d'acétaminophène a été administrée à un enfant, il est important de réagir rapidement et de communiquer avec le centre antipoison de Québec (1 800 463 5060).

Conditions d'exclusion

L'enfant fiévreux peut continuer à fréquenter le service de garde s'il est capable de participer aux activités.

Conjonctivite infectieuse

C'est quoi?

La conjonctivite est une infection de l'œil. Elle peut être d'origine bactérienne ou virale. Elle est contagieuse et se transmet facilement. Elle nécessite une hygiène accrue de la part des adultes et des enfants. La vigilance de tous est donc nécessaire. Elle doit être diagnostiquée le plus rapidement possible.

Principaux signes & symptômes

L'enfant présente un ou plusieurs de ces symptômes :

- Rougeur à l'œil;
- Gonflement des paupières;
- Écoulement jaunâtre et purulent;
- Paupières collées le matin ou après la sieste;
- Sensation de corps étranger dans l'œil;

Responsabilité du CPE

- Prévenir le parent dès l'apparition des symptômes;
- Augmenter les mesures d'hygiène :
 - ✓ Nettoyer les sécrétions avec un papier mouchoir ou un tampon d'ouate trempé dans de l'eau bouillie refroidie;
 - ✓ Nettoyer de l'intérieur vers l'extérieur de l'œil afin de ne pas répandre l'infection;
 - ✓ Utiliser un papier mouchoir par œil et le jeter dans une poubelle fermée;
 - ✓ Répéter l'opération aussi souvent que nécessaire.
- Bien se laver les mains et celles de l'enfant avant et après chaque nettoyage et traitement;
- Suivre le traitement prescrit;
- Distribuer ou afficher l'avis aux parents et aviser le CISSS en cas d'épidémie;
- Éviter la baignade.

Responsabilité du parent

- Consulter rapidement afin de prévenir une épidémie de conjonctivite;
- Informer le CPE du diagnostic du médecin;
- Traiter l'enfant, selon l'avis médical;

Conditions d'exclusion de l'enfant

L'exclusion n'est pas nécessaire sauf en cas d'épidémie. Si la conjonctivite est accompagnée de fièvre ou d'une atteinte importante de l'œil (enflure ou rougeur sévère ou sécrétions exagérées), diriger l'enfant vers le médecin.

Conditions de réintégration de l'enfant

L'enfant peut réintégrer le service de garde 24 heures après le début du traitement. La direction se réserve le droit d'augmenter les mesures préventives lors de situations exceptionnelles.

Coxsackie (Pieds-mains-bouche)

C'est quoi?

Le virus Coxsackie est une infection virale banale de l'enfance qui touche principalement les enfants, même si des adultes de tous âges peuvent en être atteints. Les infections sont plus fréquentes l'été et l'automne.

Principaux signes & symptômes

L'infection est le plus souvent asymptomatique.

- Fièvre;
- Caractérisé par de minuscules vésicules ou cloques sur la paume des mains et la plante des pieds ;
- Des vésicules peuvent aussi se former dans la bouche, causant à l'enfant des difficultés pour boire et manger ;
- On peut aussi observer des symptômes similaires à ceux du rhume : fièvre, mal de gorge, écoulement nasal et toux.

Responsabilité du CPE

- Distribuer ou afficher l'information aux parents selon l'avis du CISSS;
- Renforcer les mesures d'hygiène, particulièrement le lavage des mains.

Responsabilité du parent

- Voir le médecin pour confirmer le diagnostic;
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin.

Conditions d'exclusion

Selon l'état général de l'enfant.

Conditions de réintégration de l'enfant

Selon l'état général de l'enfant.

Une infection chez la mère en fin de grossesse peut parfois causer une myocardite ou une encéphalite chez le nouveau-né.

Diarrhée (entérite)

C'est quoi?

On parle de diarrhée lorsqu'il y a présence de selles plus liquides non associées à un changement de diète et à une augmentation de la fréquence des selles (la liquidité est l'élément déterminant car elle augmente le risque de contamination).

On parle de <u>diarrhée épidémique</u> lorsque les selles sont <u>liquides</u> et fréquentes chez plus de 2 enfants du même groupe ou 3 enfants dans l'installation en moins de 48 heures. Elle est causée par un agent infectieux (microbe) ou parasite.

Principaux signes & symptômes

• L'enfant fait des selles plus liquides et/ou plus fréquentes;

Responsabilité du CPE

- Aviser le parent et s'informer auprès du parent afin d'éliminer les causes alimentaires et médicales (prise de médicaments);
- Adopter des mesures d'hygiène strictes;
- Aviser le CISSS si épidémie pour éliminer l'intoxication alimentaire;
- Aviser tous les parents en affichant ou distribuant l'avis selon l'avis du CISSS.

Responsabilité du parent

- Signer le protocole d'autorisation pour l'administration de solution orale d'hydratation;
- Consulter un médecin si présence de sang ou mucus dans les selles;
- Consulter le médecin si la diarrhée persiste plus de 48 heures ou si l'enfant présente des signes de déshydratation;
- Aviser le CPE de l'état de l'enfant à la maison.

Conditions d'exclusion de l'enfant

- L'enfant a eu 3 diarrhées, sauf en période de gastro (voir l'encadré ci-bas);
- Se référer à l'annexe proposée à la fin du présent document (page 20);
- Lorsqu'un enfant est exclu, l'isoler des autres enfants jusqu'à l'arrivée des parents.

Conditions de réintégration

L'enfant peut réintégrer la garderie, 24 heures après les derniers symptômes.

Le personnel éducateur réintègre le milieu 24 heures après les derniers symptômes. La cuisinière est exclue jusqu'à 48 heures après l'arrêt des symptômes (diarrhées ou crampes abdominales).

Lorsque nous sommes en épidémie de gastro :

- L'enfant sera exclu dès les premiers symptômes (une seule diarrhée ou un vomissement)
- Une exclusion de 48 heures à partir des derniers symptômes sera exigée.

Vomissements

C'est quoi?

Rejet d'aliments de façon projectile. Ils ne sont pas nécessairement transmissibles. Ils peuvent être causés par des troubles du système digestif, intoxication alimentaire, infection, abus alimentaire, réaction psychologique suite à un traumatisme ou à un empoisonnement.

Principaux signes & symptômes

• Peuvent occasionner une déshydratation.

Responsabilité du CPE

Si l'état général de l'enfant est bon :

- Éviter tout liquide ou aliment solide pour 15 à 30 minutes;
- Informer les parents de l'état de l'enfant;
- Noter la fréquence des vomissements ainsi que les quantités ingurgitées par l'enfant;

Demander au parent de venir chercher l'enfant si :

- L'enfant a vomi 3 fois ;
- Son état général se détériore;
- L'enfant vomit et a d'autres symptômes : diarrhée, fièvre;

Responsabilité du parent

- Signer le protocole d'autorisation pour l'administration des solutions orales d'hydratation;
- Informer le CPE de l'état de santé de l'enfant à son arrivée;
- Le parent doit consulter un médecin si :
 - Les vomissements persistent plus de 6 heures;
 - Il a vomi et a d'autres symptômes : diarrhée, fièvre, nausée, douleurs à l'estomac et maux de tête).

Conditions d'exclusion

L'enfant est exclu s'il vomit 3 fois ou si son vomissement est accompagné de fièvre. Se référer à l'annexe à la fin du document.

Lorsque nous sommes en épidémie de gastro :

- L'enfant sera exclu dès les premiers symptômes (une seule diarrhée ou un vomissement)
- Une exclusion de 48 heures à partir des derniers symptômes sera exigée.

Conditions de réintégration de l'enfant

L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsqu'il n'aura pas vomi dans les derniers 24 heures. Le personnel éducateur réintègre après l'épisode aigu et la cuisinière est exclue jusqu'à 48 heures après l'arrêt des symptômes.

Grippe & Rhume

	Grippe	Rhume
C'est quoi?	Infection des voies respiratoires supérieures causée par le virus de l'influenza.	Infection des voies respiratoires supérieures causée par un virus.
Signes et symptômes		
Fièvre	38c-40c	Légère 38c-39c
Mal de tête	Important	Rare
Frissons	Important	Important
Mal de gorge	Parfois	Important
Douleurs musculaires	Important	Légère
Écoulement nasal	Parfois	Important
Nez bouché	Parfois	Important
Éternuement	Parfois	Important
Toux	Forte	Légère à modérée
Douleur dans la poitrine	Forte	Légère à modérée
Fatigue, faiblesse	Prononcée	Légère
Contagiosité	24 heures avant et jusqu'à 5 jours après le début des symptômes.	24 heures avant et jusqu'à 5 jours après le début des symptômes.
Mode de transmission	Par contact avec des gouttelettes provenant du nez et de la gorge des personnes infectées et par contact avec les objets contaminés.	Par contact direct avec des gouttelettes issues du nez et de la gorge des personnes infectées.
Complications	Otite, bronchite et pneumonie.	Otite et sinusite
Traitement	Donner les médicaments prescrits par un médecin et autorisés par les parents s'il y a lieu.	Donner les médicaments prescrits par un médecin et autorisés par les parents s'il y a lieu.

Responsabilité du CPE

Assurer une vigilance accrue pour le mouchage des nez, les mesures d'hygiène, la technique du coude pour la toux, la désinfection des jouets.

Responsabilité du parent

Consulter rapidement un médecin pour ainsi avoir accès à des médicaments diminuant les symptômes incommodants des enfants.

Conditions d'exclusion

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants.

Érythème infectieux ou 5e maladie

C'est quoi?

Maladie virale contagieuse bénigne avec éruption cutanée. Plus fréquente chez les enfants de plus de 5 ans.

Principaux signes & symptômes

- Sans symptôme dans 25% des cas;
- Se caractérise par une éruption cutanée d'abord au visage (joues rougies) puis évoluant vers le tronc et les membres;
- Une femme enceinte qui est en contact avec un cas devrait consulter.

Responsabilité du CPE

- Distribuer ou afficher l'information aux parents selon l'avis du CISSS;
- Renforcer les mesures d'hygiène, particulièrement le lavage des mains.

Responsabilité du parent

- Voir le médecin pour confirmer le diagnostic;
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin.

Conditions d'exclusion

Selon l'état général de l'enfant.

Conditions de réintégration de l'enfant

Selon l'état général de l'enfant.

L'infection pendant la grossesse peut avoir des conséquences néfastes pour le fœtus.

Impétigo

C'est quoi?

Maladie de la peau causée par une bactérie qui se transmet par contact direct avec les lésions ou par des gouttelettes issues du nez et de la gorge de la personne infectée ou par des jouets contaminés.

Principaux signes & symptômes

• Lésions cutanées purulentes et croûteuses surtout au visage.

Responsabilité du CPE

- Aviser le CISSS si plusieurs cas;
- Distribuer ou afficher l'avis aux parents selon l'avis du CISSS;
- Appliquer le traitement prescrit;
- Intensifier le lavage des mains et s'assurer de désinfecter les débarbouillettes.

Responsabilité du parent

- Consulter un médecin pour diagnostiquer et recevoir un traitement d'antibiotiques en onguent ou par la bouche;
- Informer le service de garde du diagnostic du médecin;
- Couper les ongles de l'enfant;
- Traiter l'enfant et couvrir les lésions, si possible.

Conditions d'exclusion

Exclure au moins 24 heures si traitement et lésions peu étendues. Exclure au moins 48 heures si traitement et lésions étendues et suintantes. Si l'enfant est non traité, exclusion jusqu'à disparition des lésions ou guérison.

Conditions de réintégration de l'enfant

L'enfant peut réintégrer 24 heures après le début du traitement.

Méningite virale

C'est quoi?

Inflammation des enveloppes du cerveau, causée par divers types de virus. Plus fréquente l'été et l'automne. Généralement bénigne et on en guérit sans complication après quelques jours.

La méningite peut être d'origine bactérienne; elle est alors fulgurante et peut être traitée.

Principaux signes & symptômes

- Début soudain de fièvre, maux de tête et raideur à la nuque;
- Présence possible de symptômes respiratoires ou gastro-intestinaux et d'éruptions cutanées.

Responsabilité du CPE

- Informer le parent des signes et symptômes observés;
- Remettre une lettre d'information à tous les parents selon l'avis du CISSS;
- Renforcer les mesures d'hygiène, en particulier le lavage des mains;
- Désinfecter les surfaces et les jouets.

Responsabilité du parent

- Consulter son médecin:
- Informer le CPE du diagnostic du médecin;

Conditions d'exclusion de l'enfant

Selon l'état général de l'enfant.

Conditions de réintégration de l'enfant

Réintégrer l'enfant dès que son état le permet.

Otite moyenne

C'est quoi?

Infection de l'oreille attribuable à un microbe ou à des sécrétions. L'otite n'est pas contagieuse mais c'est souvent une complication du rhume et, celui-ci se transmet facilement d'un enfant à l'autre.

Principaux signes & symptômes

• Fièvre, douleur (l'enfant porte la main à l'oreille), pleurs continus sans explication évidente, irritabilité, diminution de l'appétit.

Responsabilité du CPE

- Informer le parent dès qu'on soupçonne une otite chez un enfant et l'inviter à consulter un médecin;
- Apprendre à l'enfant à se moucher;
- Apprendre à l'enfant à éternuer ou tousser dans le pli de son coude;
- Éviter de coucher l'enfant avec son biberon;
- Renforcer les mesures d'hygiène;
- Administrer de l'acétaminophène à l'enfant fiévreux si le parent a signé le protocole;
- S'il y a écoulement, nettoyer la partie externe de l'oreille avec un papier mouchoir. Appliquer rigoureusement les mesures d'hygiène et de désinfection.

Responsabilité du parent

- Signer le protocole autorisant le CPE à administrer de l'acétaminophène;
- Consulter son médecin;
- Informer le CPE du diagnostic du médecin;
- Appliquer le traitement approprié.

Conditions d'exclusion

Selon l'état général de l'enfant.

Conditions de réintégration de l'enfant

Réintégrer l'enfant dès que son état le permet, qu'il ait été traité ou non.

Pharyngite et amygdalite

C'est quoi?

Virale	À streptocoque et scarlatine
Infection de la gorge causée par un virus	Infection de la gorge causée par des bactéries
(représente 90% des pharyngites et	appelées streptocoques et dépistée par un
amygdalites)	prélèvement.
	Si une éruption cutanée apparaît, on parle alors de
	scarlatine. C'est une maladie à déclaration
	obligatoire.

Principaux signes & symptômes

Virale	À streptocoque et scarlatine		
Fièvre, maux de gorge, ganglions, maux de tête, parfois nausées et vomissements	Fièvre, maux de gorge, ganglions, maux de tête, parfois nausées et vomissements et si scarlatine : langue framboisée et éruption cutanée.		
 Aucun traitement spécifique. Contagiosité : tant que durent les symptômes. 	 Un traitement est requis. Contagiosité: jusqu'à 24 heures après le début du traitement. Dure de 10 à 21 jours si non traité. 		

Responsabilité du CPE

Virale	À streptocoque et scarlatine
observés et l'inviter à consulter un médecin pour clarifier le diagnostic. Faire boire beaucoup et offrir à l'enfant une diète molle et froide. Appliquer les mesures d'hygiène. Appliquer les mesures d'hygiène. Acro A	nformer le parent des signes observés et 'inviter à consulter un médecin pour clarifier e diagnostic. Faire boire beaucoup et offrir à l'enfant une diète molle et froide. Appliquer les mesures d'hygiène. Aviser le CISSS et suivre ses recommandations. Aviser tous les parents. Aviser le CISSS sans délai s'il y a refus de craitement.

Responsabilité du parent

Virale	À streptocoque et scarlatine
Consulter un médecin.	Consulter un médecin.
Informer le CPE du diagnostic.	Informer le CPE du diagnostic.
	Appliquer le traitement approprié.

Conditions d'exclusion

Virale	À streptocoque et scarlatine
Ne pas exclure sauf en cas de forte fièvre ou	Exclure jusqu'à 24 heures après le début du
si l'enfant ne peut participer aux activités	traitement antibiotique et jusqu'à ce que l'enfant soit
régulières.	capable de participer aux activités régulières.

Pédiculose (poux)

C'est quoi?

Infestation par de petits parasites (poux) vivant sur le cuir chevelu ou près de celui-ci et causant des démangeaisons. Les poux ne transmettent pas de maladie.

Le risque d'épidémie est grand en service de garde.

Principaux signes & symptômes

- Démangeaisons intenses;
- Présence de lentes (petits points blanchâtres semblables à des pellicules) qui restent collées aux cheveux près de la racine, le plus souvent derrière les oreilles et la nuque.

Responsabilité du CPE

- Informer le parent des signes observés;
- Lui demander de venir chercher immédiatement son enfant;
- Remettre une lettre d'information à tous les parents;
- Vérifier les têtes des enfants s'il y a indice de contamination;
- Renforcer les mesures d'hygiène et de désinfection;
- Aviser le CISSS.

Responsabilité du parent

- Examiner régulièrement la tête de son enfant;
- Informer le CPE immédiatement s'il découvre des poux ou des lentes;
- Appliquer rigoureusement le traitement approprié en respectant le mode d'emploi;
- Répéter le traitement 7 à 10 jours plus tard.

Conditions d'exclusion

Exclure l'enfant immédiatement jusqu'à la première application du traitement.

Conditions de réintégration de l'enfant

Peut réintégrer le CPE après le premier traitement. De plus, la tête de l'enfant sera réexaminée par une personne du CPE avant la réintégration de l'enfant.

Pneumonie bactérienne et virale

C'est quoi?

Une infection aigue qui atteint les poumons. Si celle-ci est causée par une <u>bactérie</u>, elle peut être traitée par antibiotiques et, la contagiosité diminue grandement après 24 à 48 heures de traitement.

Si elle est causée par une <u>virus</u>, elle ne se traite pas avec des antibiotiques et la contagiosité dure pendant toute la maladie.

La pneumonie virale est plus fréquente chez les enfants.

Principaux & symptômes

- Fièvre, toux avec ou sans expectoration, maux de tête, douleur dans le côté;
- Elle peut être transmise par gouttelettes, contact direct et indirect.

Responsabilité du CPE

- Enseigner aux enfants les mesures d'hygiène concernant la toux dans le pli du coude, le lavage des mains et la désinfection du matériel;
- Aviser les parents de la présence d'un cas de pneumonie;

Responsabilité du parent

- Consulter le médecin pour un diagnostic et traitement;
- Informer le CPE de l'état de l'enfant.

Conditions d'exclusion

Si son état ne lui permet pas de suivre les activités de la garderie.

Conditions de réintégration de l'enfant

Lorsque son état général lui permet.

Bronchiolite

C'est quoi?

La bronchiolite est une infection virale des voies respiratoires inférieures causée, dans la majorité des cas, par le virus respiratoire syncytial (**VRS**). Les enfants de moins de 2 ans sont les plus atteints. Les enfants souffrant de maladie cardiaque ou pulmonaire grave, ayant un déficit immunitaire ou nés prématurément sont plus vulnérables.

Principaux signes & symptômes

- Au début : toux, fièvre légère, nez qui coule;
- Par la suite : toux creuse, respiration sifflante, augmentation de la fréquence respiratoire et cardiaque, tirage...
- La période de contagiosité commence peu avant les symptômes et dure pendant toute la durée et même la convalescence;
- Transmission par gouttelettes, contact direct et indirect.

Responsabilité du CPE

- Renforcer les mesures d'hygiène;
- Administrer acétaminophène ou autre traitement selon les règles du ministère;
- Pouvoir identifier les contacts à risque;
- Afficher qu'un enfant est atteint au service de garde.

Responsabilité du parent

- Consulter un médecin pour avoir un diagnostic et traitement;
- Informer le CPE de l'état de l'enfant.

Conditions d'exclusion

Si son état général ne lui permet pas de suivre les activités du groupe.

Conditions de réintégration de l'enfant

Lorsque son état général lui permet.

Varicelle

C'est quoi?

Maladie virale bénigne fréquente et très contagieuse connue sous le nom de « picote ». Maladie évitable par vaccination.

Principaux signes & symptômes

- Fièvre légère suivie d'une éruption généralisée (boutons) apparaissant graduellement du tronc vers les membres et la tête et accompagnée de démangeaisons.
- Ne pas administrer d'aspirine aux enfants atteints de varicelle.

Responsabilité du CPE

- Informer le parent des signes et symptômes observés;
- Distribuer ou afficher un avis aux parents;
- Aviser le CISSS et suivre les recommandations;
- Diriger vers le médecin les personnes immunosupprimées ou les femmes enceintes qui n'ont pas eu la maladie.

Responsabilité des parents

- Signer le protocole pour l'administration de la lotion calamine;
- Appliquer le traitement requis (lotion calamine).

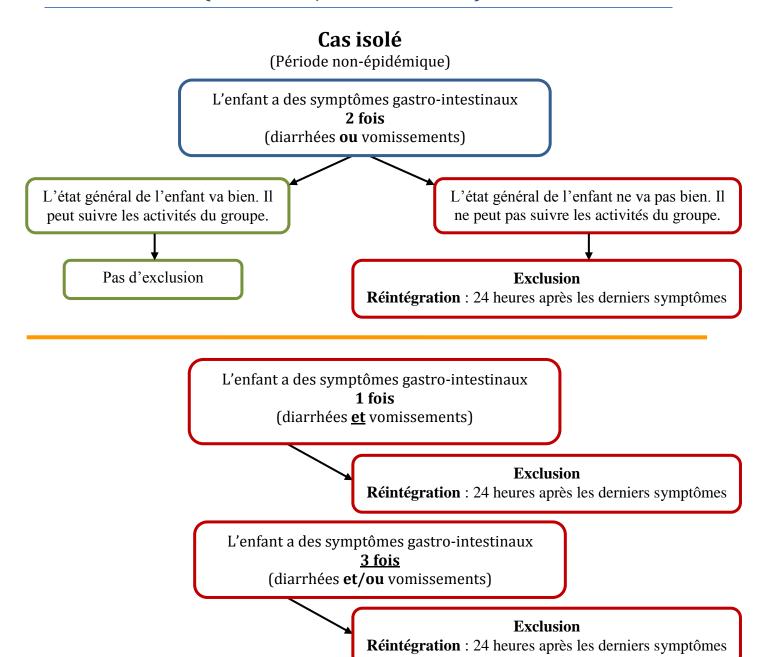
Conditions d'exclusion

Selon l'état général de l'enfant.

Conditions de réintégration de l'enfant

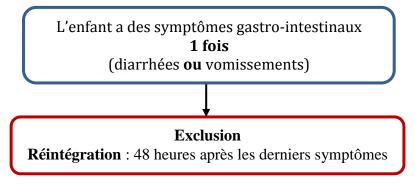
Réintégrer l'enfant dès que son état le permet.

Gastro-entérite (diarrhées et/ou vomissements)



Période épidémique

« Lorsque 2 enfants du même groupe ou 3 enfants dans l'ensemble de l'installation »



ACCUEIL DES ENFANTS ET FIN DE JOURNÉE GESTION DU REGROUPEMENT D'ENFANTS

À l'ouverture de la garderie, 6h45, une éducatrice est présente pour accueillir les enfants. Dès 7h00, 2 éducatrices sont présentes dans l'installation. Les enfants de la pouponnière sont alors accueillis séparément des autres enfants. Leur système immunitaire étant plus fragile, nous privilégions un accueil distinct pour diminuer les risques de contamination en plus d'offrir un accueil plus chaleureux pour tous.

En fin de journée, les éducatrices portent une attention particulière pour éviter le plus possible le regroupement des grands enfants à la pouponnière. Les enfants de la pouponnière âgés de 18 mois et plus peuvent aller vers d'autres locaux si leur santé et leur sécurité ne sont pas compromises.

Lorsque des feuilles jaunes sont affichées à l'entrée, c'est qu'il y a un risque plus élevé de contamination. Les éducatrices veillent alors à redoubler d'ardeur dans la mise en application des mesures d'hygiène. Dans certains cas, tel qu'indiqué dans le tableau qui suit, il n'y aura pas de regroupement en fin de journée entre les plus grands enfants et les poupons. Il en est de même lorsque le ratio d'un groupe permettrait le regroupement de celui-ci avant 13h00.

La prévention des maladies infectieuses est la responsabilité de tous! Nous espérons que l'adoption d'une politique des enfants malades permet d'éclaircir quelques interrogations mais aussi d'approfondir plusieurs réflexions sur les notions de santé et de sécurité dans notre milieu de vie. Merci de votre compréhension!

L'équipe du CPE Calou

TABLEAU REPÈRE POUR LE REGROUPEMENT LORS D'AFFICHAGE DES FEUILLES JAUNES DE MALADIE

Maladies	Regroupement	Pas de regroupement	Danger pour la femme enceinte
Fièvre	✓		
Conjonctivite infectieuse		✓	
Coxsackie	✓		
(Pieds mains bouche)			
Diarrhée (Entérite)		✓	
Vomissements		\checkmark	
Grippe & Rhume	✓		
Érythème infectieux		✓	✓
(5º maladie)			
Impétigo		✓	
Méningite virale		\checkmark	
Otite moyenne	✓		
Pharyngite et amygdalite		✓	
Pédiculose		✓	
Pneumonie bactérienne et virale		✓	
Bronchiolite	✓		
Varicelle	✓		✓
Rubéole		✓	✓
Roséole	✓		
Infection à streptocoque		✓	
Coqueluche		✓	
Infection à cytomégalovirus (Gastro)		✓	✓

Responsabilités de l'éducatrice

En tout temps, le personnel éducateur a la responsabilité de protéger la santé et d'assurer la sécurité des enfants. La mise en place d'un protocole de désinfection et l'application de règles d'hygiènes communes strictes diminuent les risques de contamination.

Dans un contexte où les maladies infectieuses sont présentes, voici les mesures adoptées par le personnel.



Tiré du document publié par le MFA La prévention des infections chez les personnes travaillant en service de garde à l'enfance, y compris les stagiaires

Lavage des mains LAVAGE DES MAINS AVEC DE L'EAU ET DU SAVON

GÉNÉRALITÉS

Le lavage des mains à l'eau tiède et au savon doit prendre au moins quinze à trente secondes (45 secondes lors des périodes épidémiques). Si les mains sont souillées, on doit prolonger la durée du frottage de quinze secondes. Il est déconseillé de porter des bagues pendant les heures de travail, car elles peuvent empêcher de nettoyer les mains de façon satisfaisante.

FRÉQUENCE

- Dès l'arrivée à la garderie;
- Chaque fois que l'éducatrice change de local;
- Au retour de sa pause;
- Avant et après les collations et le repas;
- Aux changements de couches ou lors des routines de la salle de bain;
- Avant et après l'administration de médicaments;
- Après avoir mouché le nez d'un enfant;
- Suite aux activités réalisées avec les enfants ou tout autre moment jugé nécessaire.

Port de gants

GÉNÉRALITÉS

Une peau saine est la barrière la plus efficace pour se protéger contre les infections. Le port des gants jetables (vinyle ou latex) est recommandé pour prévenir des maladies qui peuvent être transmises lorsqu'il y a contact entre le sang d'une personne et les lésions cutanées (exemples : écorchure, eczéma, etc.) chez la personne qui donne des soins.

OUAND

- Lors de changements de couche avec selle;
- Lorsqu'il y a présence de sang;
- Lorsqu'il y a présence de liquide biologique;
- Dès qu'il y a un risque de contamination ou tout autre moment jugé nécessaire.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES OBJETS ET DES SURFACES DE L'ENVIRONNEMENT

En service de garde, la majorité des objets et des surfaces sont touchés fréquemment et peuvent être souillés de matières organiques (sécrétions, sang, salive, selles, urine, etc.). Ces surfaces ou objets, même s'ils ne sont pas visiblement souillés, doivent régulièrement être nettoyés, puis désinfectés, en deux étapes séparées.

LE NETTOYAGE (SAVON À VAISSELLE OU NUMÉRO 4)

Le nettoyage vise à faire disparaître les saletés d'une surface. Il s'effectue en utilisant un savon et de l'eau, et en frottant la surface vigoureusement, afin d'éliminer les matières organiques et la majorité des microbes (bactéries, virus, champignons) qui risquent de causer des infections. Si cette opération n'est pas faite correctement, la saleté laissée sur la surface empêchera le désinfectant de bien agir. Le nettoyage doit obligatoirement précéder l'étape de la désinfection.

LA DÉSINFECTION (EAU DE JAVEL OU NUMÉRO 9)

La désinfection, qui suit toujours le nettoyage, vise à supprimer les microbes. La **solution désinfectante** recommandée de façon courante est celle préparée avec de l'eau javellisée à une concentration de un pour dix. Cette solution de chlore peut être conservée deux semaines à la température de la pièce, dans un contenant opaque fermé hermétiquement. De plus, une certaine prudence est recommandée au moment de la vaporisation, car l'eau de Javel, même diluée, est irritante pour les voies respiratoires et les yeux. La solution doit être en contact avec l'objet ou la surface à désinfecter environ deux à trois minutes. Il faut ensuite rincer à fond.

Si d'autres produits désinfectants sont utilisés, ces derniers doivent être en contact avec toute la surface à désinfecter pendant la durée recommandée par le fabricant (10 minutes pour le numéro 9). Les désinfectants sont aussi appelés « germicides » ou « bactéricides » et doivent être utilisés selon les instructions du fabricant. Lorsque le produit désinfectant est appliqué moins de 10 minutes, on procède plutôt à un assainissement. Un assainissement élimine les micro-organismes à un niveau sanitaire, soit à 99,9%.

La désinfection des objets, du matériel ou de l'équipement du service de garde doit être faite régulièrement. Une affiche installée dans chacun des locaux, *Aide-mémoire*, guide le personnel de l'installation dans la réalisation du nettoyage, de l'assainissement et de la désinfection. Il s'agit d'une liste de vérification des principaux éléments à nettoyer, à assainir et à désinfecter sur une base quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

En résumé, le personnel éducateur nettoie les surfaces et les objets à l'aide du nettoyant numéro 4. Les comptoirs, les tables et les tables à langer sont nettoyés avec le numéro 4 et assainis après chaque usage avec le numéro 9. Un linge mouillé et bien essoré est utilisé pour chacun des produits et changé à chaque usage. Pour la table à langer, on recommande de prendre du papier à main absorbant (blanc) pour simplifier l'assainissement et diminuer les risques de contamination.

La désinfection par le personnel éducateur doit être faite à tous les jours en fin de journée, sans la présence des enfants. Le produit numéro 9 doit être appliqué 10 minutes sur les comptoirs, tables et tables à langer avant d'être rincés. La cuisinière et la responsable de l'entretien ménager veillera à faire de même sur les autres surfaces importantes de l'installation.

ACTIVITÉS CRÉATIVES MAQUILLAGE

Les produits non toxiques et hypoallergènes sont privilégiés. Un test sur la peau de l'enfant est préalablement fait pour éviter les irritations ou les allergies.

Mode d'emploi et désinfection

- Laver ses mains avant et après l'utilisation;
- Vérifier la date de péremption (Pas de date : une fois ouvert, le produit cosmétique est bon un an);
- Ne pas maquiller un enfant dont les yeux coulent ou qui a une lésion cutanée au visage;
- Nettoyer au savon, rincer-sécher + Désinfecter avec l'alcool 70% (pinceaux, éponges, crayons et taille-crayons);
- Ranger le tout dans un contenant hermétique et sec.

PÂTE À MODELER

Une étude démontre que les micro-organismes peuvent survivre sur les pâtes à modeler pendant au moins 60 minutes, mais pas plus de 24 heures. On recommande alors de ne pas utiliser la même pâte à modeler au cours de la journée. Il faut donc prévoir une pâte à modeler d'avant-midi et une d'après-midi.

MODE D'EMPLOI ET DÉSINFECTION

- Laver ses mains avant et après l'utilisation;
- Conserver la pâte à modeler commerciale dans son contenant original;
- Conserver la pâte à modeler artisanale dans un contenant hermétique et la remplacer chaque semaine;
- Laver et désinfectant les surfaces de jeu avant et après l'utilisation;
- Laver et désinfecter les outils et jouets utilisés lors du jeu;
- Jeter la pâte à modeler porter à la bouche ou contaminer par les sécrétions de l'enfant.

BAC À SABLE OU AUTRES BACS DE MANIPULATION INTÉRIEURS

Les bacs à sable ou autres matériaux sont des milieux d'exploration sans fin pour les enfants, mais également des endroits à risque pour le partage de microbes. Afin d'éliminer les risques de contamination, il y a quelques recommandations à respecter.

Mode d'emploi et désinfection

- Laver ses mains avant et après l'utilisation;
- Laver et désinfecter les outils et jouets utilisés lors du jeu;
- Couvrir d'un couvercle hermétique les bacs de manipulation;
- Vaporiser d'une solution désinfectante d'eau de javel (1:10) le contenant du bac et attendre 24 heures avant la prochaine utilisation. Cette désinfection se fait une fois par semaine et il est suggéré de le faire le vendredi pour un meilleur délai avant d'être réutilisé.



Nettoyage et désinfection dans un service de garde

Nettoyer immédiatement vomissures, urine, sang ou selles (d'humains ou d'animaux), y compris dans le carré de sable					
Nettoyer et assainir APRÈS CHAQUE US					
Table à langer (no. 4 et no. 9)					
Les tables (avant et après) (no.4 et no. 9)					
Les chaises (no. 4)					
Les comptoirs (no. 4)					
Les petits pots de propreté, les chaises percées et	les lavabos	ayant servi	au lavage de	ceux-ci (no	4 et 9)
Les pataugeoires (no. 4 et 9)					
Nettoyer et assainir TOUS LES JOURS (c	ocher une	fois fait √]			
Semaine du :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lavabos et robinets (no. 4 et 9)					
Les seaux pour débarbouillettes (no. 4 et 9)					
Les poubelles à couches (no. 4 et 9)					
Les sièges pour bébé, les chaises hautes et les					
Les jouets portés à la bouche (no. 4 et 9) ou (savon à vaisselle et eau de Javel 1:10)					
Les tables de jeu et les barrières (no. 4 et 9)					
Le four à micro-ondes et le frigo. (no. 4 et 9)					
Nettoyer et désinfecter (10 minutes) TOU	S LES SOIF	RS (cocher	une fois fa	it √)	
Les comptoirs, les tables et les tables à langer (no. 4 et 9 et attendre 10 minutes)					
Nettoyer et assainir TOUTES LES SEMA	INES (coch	er une fois	s fait √)		
Semaine du :					
Les porte-brosses à dents (no. 4 et 9)					
Les chaises, les lits pour bébé et la literie (no. 4 et 9)					
Les matelas pour la sieste (no. 4 et 9)					
Les jouets intérieurs et extérieurs (autres que ceux lavés quotidiennement) (no. 4 et 9) ou (savon à vaisselle et eau de Javel 1:10)					
Les jouets et tapis de jeu de la salle psychomotrice (no. 4 et 9)					
Les poussettes et poupon-bus (no. 4 et 9)					

Aide-mémoire

Responsable de la cuisine

Nettoyage et désinfection dans un service de garde

Nettoyer et assami	Nettoyer et assainir les comptoirs des l'arrivée					
Nettoyer et assainir APRÈS CHAQUE US	AGE					
Les comptoirs de cuisine et les planches à découper (Agro Kleen et DR 300)						
La vaisselle, les verres et les autres ustensiles (A	gro Kleen e	t DR 300)				
Nettoyer et assainir TOUS LES JOURS (c	ocher une	fois fait √)				
Semaine du :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Lavabos et robinets (Agro Kleen et DR 300)						
L'extérieur des distributeurs de savon et papier (Agro Kleen et DR 300)						
Les poignées de porte (Agro Kleen et DR 300)						
Les poubelles (Agro Kleen et DR 300)						
Les linges de cuisine et tabliers (Agro Kleen et DR 300)						
Le four à micro-ondes (Agro Kleen et DR 300)						
Nettoyer et désinfecter (10 minutes) TOUS	S LES SOIF	RS (cocher	une fois fa	it√)		
Les comptoirs (Agro Kleen et no. 9)						
L'extérieur des distributeurs de savon et papier (Agro Kleen et no. 9)						
Les poignées de porte (Agro Kleen et no. 9)						
Nettoyer et assainir TOUTES LES SEMAI	NES (coch	er une fois	fait √)			
Semaine du :						
Les réfrigérateurs (intérieur et extérieur) (Agro	Kleen et DR	300)				
La cuisinière et la hotte de ventilation (Agro Kleen et DR 300)						
Nettoyer et assainir TOUS LES MOIS (cocher une fois fait ✓)						
Les armoires et garde-manger (Agro Kleen et Dl	R 300)			Date :		
Les tiroirs à ustensiles (Agro Kleen et DR 300)						
Les refroidisseurs d'eau ou les distributeurs d'eau (Agro Kleen et DR 300) Date :						

Rappels

- Lavage des mains obligatoires dès que l'on entre dans la cuisine;
- Les bijoux et le vernis à ongles sont interdits;
- Le port du tablier et de la résille est obligatoire;

Il est interdit aux employées, enfants ou livreurs d'entrer dans la cuisine lors de la préparation des repas.

Aide-mémoire

Responsable de l'entretien ménager

Nettoyage et désinfection dans un service de garde

Nettoyer et désinfecter tous les jours!						
Nettoyer et désinfecter TOUS LES JOUR	Nettoyer et désinfecter TOUS LES JOURS (cocher une fois fait ✓)					
Semaine du :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Les toilettes (numéro 2 et numéro 9)						
Les cuvettes (numéro 10 et numéro 9)						
Les vitres et les miroirs (numéro 2)						
Les poignées de porte et les interrupteurs (numéro 4 et numéro 9)						
Les planchers et le bas des murs (numéro 4 et numéro 9)						
L'entrée (numéro 4 et numéro 9)						
Les poubelles (autre que les poubelles à couche) (numéro 4 et numéro 9) ou (numéro 2 et numéro 9 si odeur)						
Nettoyer TOUTES LES SEMAINES (cocher une fois fait ✓)						
Semaine du :						
Les cadres de porte, rebords des fenêtres et inter	-	_				
Les tablettes des vestiaires réservées aux enfants (numéro 4) *						
Les carrés de sable (solution eau de javel)						
Nettoyer et désinfecter TOUS LES MOIS (cocher une fois fait ✓)						
Rideaux et vénitiennes (numéro 4) *						
Grilles de ventilation et calorifères (numéro 4) *						

*En cas d'épidémie, ajouter le numéro 9